



REPUBLICQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

No. B.H-08-2H 7271COMMUNIQUE DE PRESSE Port-au-Prince, le 30 AOUT 2024 20

Conformément à la déclaration de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la recrudescence des cas de variole du singe (Mpox) à l'échelle mondiale, est considérée comme une urgence de santé publique. En effet, il s'agit du plus haut niveau d'alerte. Des pays du continent africain comme la République Démocratique du Congo (RDC) et certains pays voisins ont déjà identifié des cas. De ce fait, le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), dans un souci de transparence, s'impose le devoir de partager les informations suivantes pour une meilleure compréhension de ce nouvel enjeu sanitaire par la population :

1. À ce jour, aucun cas de variole du singe (Mpox) n'a été signalé en Haïti. Cependant, il est essentiel que nous restions bien informés et préparés pour protéger notre population.
2. La variole du singe (Mpox) est une maladie virale qui se transmet principalement par contact étroit avec une personne infectée, que ce soit par des lésions cutanées, des fluides corporels, ou des gouttelettes respiratoires.
3. Les symptômes de la variole du singe (Mpox) incluent de la fièvre, des maux de tête, des douleurs musculaires, et une éruption cutanée.
4. Même si la maladie reste rare, elle peut toucher n'importe qui. C'est pourquoi nous devons tous être conscients des risques et savoir comment nous en protéger.
5. La prévention est notre meilleure arme contre la variole du singe (Mpox). Nous devons tous veiller à adopter des pratiques d'hygiène rigoureuses, éviter les contacts rapprochés avec les personnes malades, et suivre les recommandations des autorités sanitaires.

Le Ministère tient également à vous rassurer qu'il suit de près la situation à l'échelle mondiale et régionale, et travaille sur les mesures nécessaires pour prévenir l'apparition de cette maladie dans notre pays.

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) a renforcé la surveillance épidémiologique pour détecter façon précoce d'éventuels cas de cette maladie.

En ce sens, les instructions ont été transmises aux services compétents aux niveaux central et départemental pour appliquer les protocoles appropriés en présence de cas suspects, probables et/ou confirmés.

Le Ministère vous encourage à rester informés et à suivre les conseils de l'Autorité Sanitaire Nationale qu'est le Ministère.

Adoptons des pratiques d'hygiène rigoureuses, comme le lavage régulier des mains et l'évitement des contacts rapprochés avec des personnes présentant des symptômes suspects.

Ensemble, en restant vigilants et en coopérant, nous pouvons continuer à protéger notre nation de cette maladie. Soyons unis et solidaires pour préserver la santé de chacun !

